



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 3 novembre 2016

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 3 novembre 2016 à 17h30 à la Salle polyvalente de Coinces sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Martine MAHIEUX (Le Bardon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Madame Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs Alain LOISEAU (Cercottes), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), Joël CAILLARD (Gémigny), Dimitri MICHAUD (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Messieurs Jean Luc BEURIENNE (Patay), Pierre MANCHON (Rouvray Sainte Croix), Madame Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Messieurs Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péravy la Colombe), Mesdames Miriane BONHOMMET (Sougy), Édith CHARDON (Tavers), Monsieur Christophe SOUCHET (Trinay).

Avait donné pouvoir : Monsieur Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire)

Ainsi que : Madame Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Messieurs Daniel DELLA MONICA (Coinces), Dominique PERRON (Gidy), Benoît PERDEREAU (Gidy), Madame Michèle DUMAS (Saint Péravy la Colombe), Fanny PIDOUX (Conseil Régional Centre).

Étaient également présents : Mesdames Sandra MARTIN, Camille DUBRULLE, Gaëlle BAJEUX, Michelle ÉON (Pays Loire Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Anita BENIER (Baccon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Communauté de Communes du Val des Mauves et Chaingy), Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Eric DAVID (Sougy), Christophe LLOPIS (Rouvray Sainte Croix), Mesdames Christiane AUGER (Communauté de Communes du Val des Mauves), Sylvie BRUNEAU (Gémigny).

Monsieur le Maire de Coinces accueille les Membres du Comité Syndical et présente rapidement sa commune. Celle-ci s'étend sur 2 200 hectares avec une population de 573 habitants. Elle a souffert des récentes inondations puisque 18 maisons ont été touchées. Monsieur le Maire informe également du projet bien avancé de restauration du moulin de Lignerolles et de la possibilité de participer financièrement à sa réfection. Monsieur le Président remercie Monsieur HERVÉ pour son accueil puis propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016,

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Saisine du Centre de Gestion pour la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions, Expertise (IFSE) au 1er janvier 2017,

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce doit mettre en place au 1^{er} janvier 2017 l'indemnité de fonctions, sujétions, expertise (IFSE) pour ses agents, et qu'il convient de saisir la Commission Technique Paritaire lors de la prochaine séance du 13 décembre 2016 avant sa mise en œuvre effective. Monsieur le Président explique que les décrets sont parus uniquement pour la filière administrative mais doivent concerner toutes les filières. A terme, 5 agents seront concernés, 2 agents titulaires de la filière technique et 3 agents de la filière administrative, dont 1 titulaire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'instaurer l'IFSE-CIA à partir du 1er janvier 2017 pour tous les agents du Syndicat Mixte,
- De l'autoriser à saisir la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-32**).

3. Projet de mission partenariale avec le CAUE du Loiret sur l'adaptation locale de la Trame Verte et Bleue,

Monsieur le Président indique que le projet est ajourné.

4. Approbation du projet de formation des animateurs périscolaires à la thématique Énergie-Climat : présentation de la démarche, accord de coopération, demande de subvention, lancement des consultations,

Monsieur le Président rappelle qu'en 2015, le Pays a organisé des sessions de formation à destination des animateurs périscolaires sur la thématique de la nature. Fort de ce succès, le Pays souhaite organiser des sessions de formation sur l'énergie et le climat. Ce projet se déroule dans le cadre d'un accord de coopération avec les Pays de Vierzon, Gâtinais et l'Agglomération de Montargis et serait financé par le programme Leader et Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Madame DUBRULLE présente aux Membres le projet et les modalités administratives, l'objectif étant de former et outiller les animateurs périscolaires pour mener en autonomie des animations sur l'énergie et le climat grâce à 4 pistes d'actions :

- Une session de formation des animateurs sur le territoire,
- La mise à disposition d'un fichier-ressources pour les animateurs, adapté à l'âge des enfants,
- La mise en réseau des animateurs pour l'échange de bonnes pratiques,
- Une tranche optionnelle pour l'accompagnement des structures pour mise en œuvre personnalisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'accepter la démarche présentée,
- de l'autoriser à rédiger, à négocier et à signer l'accord de coopération avec le Pays de Vierzon, l'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing et le Pays Gâtinais,
- de constituer et d'adhérer au groupement de commande et de désigner le Pays de Vierzon comme coordonnateur,
- de lancer les consultations nécessaires à la mission,
- de solliciter l'État dans le cadre du Programme Territoire à Énergie pour la Croissance Verte,
- de solliciter le programme Leader Loire Beauce,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-33**).

5. Recrutement d'un coordonnateur pour le Contrat Local de Santé : convention de groupement d'employeur, demande de financement, planning de la démarche,

Monsieur le Président explique aux Membres que l'Agence Régionale de Santé décline des Contrats Locaux de Santé (CLS) sur l'ensemble des territoires de SCoT du Loiret. Il est envisagé un CLS à l'échelle des 3 Pays entourant l'Agglomération d'Orléans. Le diagnostic quantitatif commence en octobre 2016 et la partie qualitative démarre en janvier 2017. Aussi, l'ARS souhaite qu'un coordonnateur accompagne cette partie du diagnostic et travaille sur la rédaction du programme d'actions. Pour des raisons de mutualisation, le Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire est responsable du recrutement d'un animateur CLS sur 3 ans pour janvier 2017 (entretiens, préparation du Forum, rédaction du CLS, ...) avec un financement FEADER, ARS et Région pour des durées respectives de 18 mois, 3 ans et 18 mois. Monsieur le Président informe également de l'organisation d'un Forum Santé au 1er semestre 2017 (date à fixer en fonction des périodes de réserve de l'ARS).

Monsieur Jean-Pierre FROUX ne voit pas l'intérêt de cette création de poste car les données existent déjà. Il demande quels argumentaires ont été présentés par l'ARS. Il rappelle également que l'Agence était absente à la dernière réunion d'information et demande s'il y a eu un premier retour des professionnels de santé.

Madame S. MARTIN rappelle les objectifs du CLS : coordonner tous les corps de métier et mettre tous les professionnels de santé autour de la table pour réfléchir et préparer le contrat local de santé. Les médecins seront donc invités à participer ainsi que les organismes médicaux, sociaux et médico-sociaux dans le but de trouver une coopération avec tous les professionnels de santé qui œuvrent sur le territoire. Elle indique que des actions concrètes sont nées des 4 autres CLS du Loiret (Gâtinais, Giennois, Pithiverais et Agglomération orléanaise). Madame S. MARTIN précise que la démarche n'étant pas facile, il est nécessaire de recruter un agent dédié pour animer la démarche, informer les acteurs afin d'obtenir leur adhésion.

Monsieur le Président indique que la coordination d'un programme de santé demandée par l'ARS serait financée à 95% par des subventions et serait optimisée par une mutualisation entre les 3 Pays pour en diminuer les coûts. Il ajoute qu'il faut anticiper la pénurie de médecins et que cette étude va y participer.

Monsieur Yves FICHOU demande quels sont les objectifs précis du Contrat Local de Santé et si l'étude permettra d'apporter une réponse plus adaptée pour une meilleure préhension du programme de santé sur le territoire. Il cite l'exemple de l'hôpital de Beaugency qui manque de médecins en gériatrie.

Madame S.MARTIN rappelle que le Contrat Local de Santé doit permettre d'organiser de manière cohérente et complémentaire l'offre de santé pour que le patient se retrouve au cœur du dispositif. Les professionnels doivent répondre à des parcours de santé adaptés aux problématiques de santé du territoire. Elle précise notamment que ce CLS pourra formaliser des liens entre l'hôpital de Beaugency et le CHR d'Orléans, améliorer la coordination entre les professionnels et les associations pour la périnatalité...

Madame P. MARTIN souhaite connaître l'aboutissement du CLS, le but étant qu'il y ait des résultats.

Madame S. MARTIN répond que le programme d'actions est rédigé par les professionnels et non par les collectivités. Les résultats du CLS vont dépendre de l'engagement des professionnels, d'où la nécessité de recruter un animateur pour s'assurer de la participation du plus grand nombre. Madame PIDOUX souligne la difficulté des médecins de travailler ensemble et assure qu'il faut un coordinateur pour orchestrer la démarche.

Monsieur le Président propose aux membres de valider les démarches administrative et financière comme suit :

- de désigner le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire comme structure porteuse et recruteuse de l'animateur du CLS,
- d'établir une convention entre les 3 Pays pour mener à bien ce projet de CLS,
- d'autoriser le président à élaborer et à signer cette convention et tout autre document relatif au CLS,
- de solliciter les financements de l'ARS,
- de solliciter la Région Centre-Val de Loire via le(s) Contrat(s) Régional(ux) de Solidarité Territoriale (CRST),
- de solliciter les fonds européens du FEADER.
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

La délibération est approuvée avec une opposition et une abstention (**Délibération 16-34**).

6. Présentation du projet de Contrat de Ruralité,

Monsieur le Président précise que les Contrats ont été présentés lors du Comité Syndical du 7 septembre dernier. Il explique le contexte (baisse des dotations, fonds de soutien à l'investissement local) et expose les engagements pris par le Gouvernement en faveur des zones rurales. Monsieur le Président rappelle que le Pays a déposé sa candidature dès juillet 2016 pour bénéficier de subventions complémentaires. Il précise que le Pays a utilisé l'appel à projet du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour faire des propositions à la Préfecture.

Monsieur le Président informe les Membres qu'il va participer à plusieurs réunions pour affiner la participation de l'État : le 4 novembre sur la DETR 2017 et le 14 novembre pour le FSIL ruralité.

Madame S. MARTIN présente les propositions faites à l'État. Elle précise que la Préfecture voulait avoir un panorama exhaustif des projets communaux et intercommunaux. Cependant, elle insiste sur le fait que tous les projets présentés ne pourront pas bénéficier de subventions au titre de ce Contrat mais pourront être fléchés sur la DETR et le FSI.

VOLET N° 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

Améliorer l'offre de soins sur le territoire

Programme d'actions du CLS	3 Pays	2018-2020	?	
MSP	Artenay, Chevilly et Saint Ay	2017-2018	2 M€	Financement CPER

Mettre en accessibilité les bâtiments publics

Mise en accessibilité de divers bâtiments	Meung sur Loire	2017-2020	70 211 €	Financement DETR ?
Mise en accessibilité des équipements sportifs	CC Beauce Loirétaine	2017-2020	153 100 €	Financement DETR ?

VOLET N° 2 : REVITALISATION DES BOURG-CENTRES, NOTAMMENT À TRAVERS LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET LE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES CENTRES-VILLES / BOURGS

Rendre attractif les centres-bourgs par des aménagements qualitatifs

Aménagement de places, centres-bourgs- ...	Tavers, Le Bardon, Bucy St Liphard, Messas, Lailly, St Ay, Beaugency, Coulmiers, Baule, Boulay les Barres, Meung, Patay	2017-2020	Plus de 5 M€	Financement Cœur de Village
--	---	-----------	--------------	-----------------------------

Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs

Aide à l'acquisition du dernier commerce	Patay, Messas			
Signalétique des marchés	Pays / CC			

Rénover des quartiers sociaux

Requalification des Potières	Meung	2017	602 500 €	
------------------------------	-------	------	-----------	--

VOLET N° 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DONT AGRICULTURE, OFFRE DE FORMATION, NUMÉRIQUE, TOURISME, PATRIMOINE NATUREL)

Améliorer et développer l'accueil touristique

Création / Extension d'aire de camping car et accueil cyclotouriste	Meung / Lailly / CC	2017-2018	236 714 €	
---	---------------------	-----------	-----------	--

Rendre attractive les zones d'activités économiques

Signalétique des ZA	Pays / CC	2017		?
Réhabilitation de friches	CC BL			?
Réhabilitation de ZA voire extension	CC			?

VOLET N° 4 : MOBILITÉS LOCALES ET ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Développer l'offre de mobilité douce

Création de liaisons douces	St Ay, Beaugency, CCCB	2017-2018		300 000 €
-----------------------------	------------------------	-----------	--	-----------

Développer et améliorer l'offre de transport collective et l'intermodalité

Programme d'actions de l'Étude Mobilité et Déplacement				
Investissements nécessaires par la réouverture de la ligne Orléans - Chartres				

VOLET N° 5 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Isolation et éclairage en lien avec CRST et TEPCV

Isolation et éclairage

Acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge ?

Favoriser la prise en compte de la biodiversité

Mares / espaces naturels

Tavers, Huêtère

VOLET N° 6 : COHESION SOCIALE

Actions jeunesse

Multi Accueil, ALSH, Périscolaire

CERCIL et CILSPD

Sports

Rugby, Piscine,

7. Évolution du Syndicat Mixte de Pays en PETR : présentation du statut de PETR et de ses incidences,

Monsieur le Président indique que la signature d'un Contrat de Ruralité est conditionnée au passage du Pays en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Il présente aux Membres le statut de PETR et les incidences pour le Syndicat Mixte. Monsieur le Président rappelle que la principale modification consiste dans le fait que seuls les EPCI sont membres du PETR et non les communes. Il précise qu'une Conférence des Maires doit donc être créée.

Monsieur le Président précise également que compte tenu des changements de périmètres des Communautés de Communes, le Pays doit suivre, pour un souci de cohérence et d'aménagement du territoire, les contours des nouvelles intercommunalités. Le Pays devrait donc inclure la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, sauf Jouy le Potier. Cependant, il précise que ces modifications de périmètres impactent également le Pays Sologne Val Sud et le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire. Il informe les Membres que des échanges ont actuellement lieu entre la Région et les 3 Pays afin d'envisager le passage de 3 à 2 Pays avec une fusion entre les Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud.

Monsieur le Président précise que la représentation des collectivités au sein du PETR doit concilier 2 règles : la prise en compte du poids démographique et un EPCI ne doit pas représenter plus de la moitié des sièges. Monsieur le Président propose que la règle actuelle d'un représentant par commune soit conservée soit 25 représentants pour la nouvelle intercommunalité et 25 représentants pour la Beauce Loirétaine. Monsieur le Président informe les membres que les délégués sont désignés par les communautés de communes qui peuvent choisir les mêmes représentants que ceux actuellement en titre au Comité Syndical. Ces derniers peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

Monsieur FROUX s'interroge sur l'organisation des SCoT. Madame P. MARTIN rappelle que les 3 Pays ont pris le même bureau d'études afin d'anticiper cette réorganisation. Monsieur le Président précise cependant qu'il a saisi plusieurs parlementaires pour obtenir des mesures transitoires afin de terminer les SCoT dans la forme actuelle. Cependant, il précise aux Membres que la Beauce Oratorienne n'est aujourd'hui couverte par aucun SCoT.

Monsieur FICHOU souhaite savoir si une réécriture des statuts est envisagée pour formaliser la représentation des Membres au sein du futur PETR. Monsieur le Président indique que les règles seront formalisées dans les nouveaux statuts du Pays, avec un bureau reconstitué et l'élection d'un nouveau président ou présidente. Il affirme que tout sera prévu pour que les territoires soient bien représentés.

Monsieur le Président propose aux membres :

- d'engager les démarches auprès des Communautés de Communes et de la Préfecture pour transformer le Syndicat Mixte en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

La délibération est approuvée avec une opposition et une abstention (**Délibération 16-35**).

8. Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte : état d'avancement,

Monsieur le Président rappelle que le Ministère de l'Écologie a accordé 2,5 millions d'euros au territoire du Pays Loire Beauce et subventionne également la commune de Beaugency dans le cadre d'une convention spécifique. Il informe que Monsieur FAUCON est actuellement au Ministère, ce qui explique son absence au Comité Syndical.

Monsieur le Président rappelle aux Membres le portage par le Pays de 23 diagnostics mutualisés d'éclairage public. Monsieur le Président précise que le Bureau souhaite encourager les communes à effectuer des travaux d'amélioration sur l'éclairage. Monsieur le Président propose que les projets prioritaires puissent être financés à 35-40 % par TEPCV et 25-30 % par le CRST portant ainsi le financement entre 60 % et 70 %.

Madame P. MARTIN souligne l'importance du taux d'aide qui ne doit pas être inférieur à 65% pour que les travaux d'éclairage public soient effectivement réalisés.

9. Programme Leader 2014-2020 : information sur les dossiers engagés,

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité de Programmation a validé 382 328,01 € de projets (33 % de l'enveloppe totale) et engagé 167 517,88 €. Cependant, Monsieur le Président déplore le non-déploiement du logiciel de gestion ne permettant ni de signer des actes d'engagement, ni de payer les subventions.

10. Économie/OCMACS : état d'avancement,

Madame P. MARTIN prend la parole et souligne le dynamisme des associations d'entreprises avec l'organisation d'un « Business & CO » à Artenay le 17 octobre. Elle rappelle que l'opération « Eco-défis des commerçants et artisans » est actuellement en cours sur le territoire. Madame S.MARTIN souligne l'importance de la prospection terrain effectuée par Caroline et la Chambre car 40 entreprises devraient s'engager dans cette démarche.

Concernant la tranche 2 de l'OCMACS, Monsieur le Président annonce que le Pays a candidaté à l'appel à projet FISAC le 29 janvier 2016 mais aucun résultat n'est connu pour le moment. Monsieur le Président précise qu'il semble que le Loiret ait bénéficié de fonds FISAC pour aider les artisans et commerçants touchés par les inondations de juin.

Concernant la signalétique des parcs d'activités du Loiret, Madame P.MARTIN précise que compte tenu des modifications en cours au sein de Loire & Orléans Eco, le projet est repoussé mais pas annulé.

Monsieur le Président informe les Membres de l'avenir de Loire & Orléans Eco compte tenu des évolutions de compétences de la Région. Madame PIDOUX explique la politique développée par la Région, avec notamment la création d'une Agence Régionale avec des antennes départementales. Elle fait part de l'avancée des travaux au sein de la Région, notamment concernant le financement de cette nouvelle structure. Monsieur le Président précise qu'il sera vigilant aux financements de l'action économique de la Région afin qu'elle ne soit pas prélevée sur l'enveloppe des contrats territoriaux.

11. Contrat Régional de Pays / Contrat Régional de Solidarité Territoriale,

Monsieur le Président informe les membres de l'évolution du dispositif ID en Campagne qui devient « A vos ID ». Un avenant au Contrat Régional 2012-2016 est prévu pour baisser la dotation A VOS ID de 539 000 € à 350 000 € avec un différentiel de 189 000 € libéré et basculé sur l'enveloppe fongible investissement.

Madame PIDOUX précise que cette évolution a été saluée par tous et est accessible également aux Contrats d'Agglomération. Monsieur le Président souligne la forte concertation de Monsieur FOURNIER sur les évolutions du dispositif et précise qu'il a apprécié cette co-construction du dispositif.

➤ Consommation du 3ème Contrat 2012-2016

Monsieur le Président indique que 84,3 % des fonds du 3ème contrat sont actuellement engagés et que les fonds restants iront au très haut débit. Il rappelle aux Membres que les derniers dossiers doivent parvenir rapidement au Pays.

Monsieur FICHOU s'interroge sur la politique de déploiement du très haut débit. Monsieur le Président précise que le Contrat Régional finance une partie du déploiement du Très Haut Débit mais que cette politique appartient au Département.

➤ Présentation du projet de 4ème Contrat 2017-2022

Monsieur le Président présente succinctement le contrat en rappelant la dotation de base de 5 390 000 € qui évoluerait à 6 100 000 € pour le Pays et la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne.

Monsieur le Président informe les membres que suite à l'appel à projet de l'été 2016, 24 collectivités ont répondu (avec ou sans projet), 7 collectivités n'ont pas répondu mais sont intégrées dans les projets éclairage, 2 collectivités de la CCBO ont répondu, 90 projets pour plus de 14 000 000 € d'investissements sont identifiés.

Monsieur le Président s'engage à envoyer le projet de Contrat pour le prochain Comité.

12. Schéma de Cohérence Territoriale : état d'avancement,

Monsieur le Président précise qu'une rencontre doit avoir lieu entre les 3 Pays et l'Agglo concernant les perspectives démographiques et leur répartition.

13. Questions diverses.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le mardi 6 décembre au Bardon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Coinces pour son accueil.

La séance est levée à 19h30.